

Bulletin des Négociations de la Terre

Un service d'information sur les négociations de développement et d'environnement

En Ligne sur http://www.iisd.ca/unepgc/24unepgc/

Vol. 16 No. 55

Publie par l'Institut International du Développement Durable (IIDD)

Lundi 5 février 2007

VINGT-QUATRIEME SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUE/FORUM MINISTERIEL MONDIAL SUR L'ENVIRONNEMENT: 5-9 FEVRIER 2007

La 24° session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) (CA-24/FMME) s'ouvre aujourd'hui au siège du PNUE à Nairobi, au Kenya, et s'y poursuivra jusqu'au vendredi 9 février 2007. A la CA-24/FMME, les ministres et les délégués se pencheront sur les thèmes politiques émergeants de la mondialisation et de l'environnement, ainsi que sur les réformes de l'ONU.

La CA-24/FMME procédera également à l'examen des rapports d'activité consacrés: à la gouvernance internationale en matière d'environnement; au plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités; au renforcement de la plate-forme scientifique et du financement du PNUE; à l'amélioration de la coordination à travers l'ensemble du système des Nations Unies et le Groupe sur la gestion environnementale; aux budget et programme de travail de la biennale 2006-2007; à la mise à jour des politique et stratégie du PNUE en matière d'eau; aux petits Etats insulaires en développement (PEID); aux considérations environnementales et d'équité dans les pratiques d'approvisionnement du PNUE: à la gestion des produits chimiques; et à l'égalité des sexes dans le domaine de l'environnement.

BREF HISTORIQUE DU CA DU PNUE /FMME

Comme suite à la Conférence de Stockholm sur l'Environnement Humain, la Résolution 2997 (XXVII) de 1972, de l'Assemblée Générale de l'ONU, a établi, de manière officielle, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), noyau central de coopération environnementale mondiale et de l'élaboration des traités qui s'y rapportent. La résolution a également établi le Conseil d'Administration (CA) du PNUE, pour fournir à la communauté internationale, un forum pour le traitement des grands thèmes politiques émergeants. Les responsabilités du Conseil d'Administration du CA englobent la promotion de la coopération environnementale internationale et la recommandation des politiques nécessaires à sa concrétisation, et la fourniture de directives politiques pour l'orientation et la coordination des programmes environnementaux du système des Nations Unies. Le CA rend compte à l'Assemblée Générale des Nations Unies, qui se charge de l'élection des 58 membres du CA pour un mandat de quatre années, en tenant compte du principe d'une représentation régionale équitable. Le FMME est formé du CA du PNUE, comme envisagé dans la résolution 53/242 de l'Assemblée Générale des Nations Unies (AGNU). Le FMME a pour objectif, d'instituer un processus permettant de s'assurer de la cohérence des politiques dans le domaine environnemental.

CA-19: La dix-neuvième session du CA s'est tenue en deux parties du 27 janvier au 7 février 1997 et les 3 et 4 avril 1997, au siège du PNUE à Nairobi, Kenya. Les délégués y ont adopté la Déclaration de Nairobi sur le rôle et le mandat du PNUE, qui élar-

gissait le mandat: à l'analyse de l'état de l'environnement de la planète; à l'évaluation des évolutions environnementales régionales; à la fourniture de conseils d'ordre politique et les données fournies par les systèmes d'alerte précoce concernant les menaces environnementales; et la catalyse et la promotion de la coopération et de l'action internationales, sur la base des meilleures capacités scientifiques et techniques disponibles.

CA-20: La CA-20 a eu lieu du 1^{er} au 5 février 1999, à Nairobi, et a adopté plus de 30 décisions portant sur une gamme de sujets dont: le Fonds pour l'environnement, les questions administratives et budgétaires; les liens avec et le soutien des conventions environnementales et des conventions touchant à l'environnement; et les questions de politique, notamment, l'état de l'environnement, la coordination et la coopération à l'intérieur et à l'extérieur des Nations Unies, la gouvernance du PNUE et les thèmes politiques émergeants.

SECA-6/FMME: La sixième session extraordinaire du Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial sur l'environnement (SECA-6/FMME) s'est tenue du 29 au 31 mai 2000, à Malmö, en Suède. Les ministres y ont adopté la Déclaration ministérielle de Malmö, qui convenait que le Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) devait se pencher sur le besoin d'une structure institutionnelle grandement renforcée pour la gouvernance internationale en matière d'environnement (GIE).

CA-21/FMME: La CA-21/FMME s'est déroulée à Nairobi, du 5 au 9 février 2001. Les délégués y ont établi le Comité intergouvernemental de composition non limitée des ministres ou leurs représentants (CIM) pour entreprendre une évaluation politique exhaustive des faiblesses institutionnelles existantes ainsi que des besoins futurs et des options offertes pour le renforcement de la Gouvernance internationale en matière d'environnement (GIE). Ils y ont adopté la Décision 21/7, qui demande au Directeur Exécutif du PNUE, d'examiner le besoin d'une approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (ASGIPC).

SECA-7/FMME: La septième Session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement s'est déroulée du 13 au 15 février 2002, à Cartagena, en Colombie. Dans sa Décision SS.VII/1, le CA/FMME a adopté le rapport du CIM qui contient des recommandations visant à renforcer la GIE, notamment à travers: l'amélioration de la cohérence des décisions politiques internationales ayant trait à l'environnement, le renforcement du rôle et de la situation financière du PNUE; l'amélioration de la coordination entre les accords environnementaux multilatéraux (AEM) et de leur efficacité; et le renforcement des capacités, du transfert des technologies et de la coordination à l'échelon du pays. Les délégués ont également adopté des décisions touchant, entre autres, à l'ASGIPC au niveau mondial.

SMDD: Le SMDD s'est réuni du 26 août au 4 septembre 2002, à Johannesburg, en Afrique du Sud. Le Plan de mise en œuvre de Johannesburg (PMŒJ) établit un cadre d'action pour la mise en application des engagements d'origine convenus à Rio lors du Sommet de la Terre de 1992. Le PMŒJ souligne, entre autres choses, que la communauté internationale devrait mettre en application les conclusions de la décision SS.VII/1 concernant la GIE.

Ce numéro du *Earth Negotiations Bulletin* © <enb@iisd.org> a été rédigé par Asheline Appleton, Nienke Beintema, Xenya Cherny Scanlon, Leonie Gordon et Andrey Vavilov, Ph.D. Edition numérique: Leila Mead. Version française: Mongi Gadhoum. Edition en chef: Pamela S. Chasek, Ph.D. <pam@iisd.org>. Directeur du Service Information de l'IIDD: Langston James "Kimo" Goree VI <kimo@iisd.org>. Les principaux bailleurs de fonds du *Bulletin* sont: Le Royaume-Uni (à travers le département du développement international (DFID), le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique (à travers le Bureau des océans et des affaires environnementales exientifiques internationales du département d'Etat américain), le gouvernement du Canada (à travers l'ACDI), le ministère danois des affaires étrangères, et gouvernement allemand (à travers les ministères de l'environnement (BMU et de la coopération pour le développement (BMZ)), le ministère nérelandais des affaires étrangères et la commission européenne (DG-ENV) et le ministère italien de l'environnement et le directorat général de l'aménagement du territoire et de la protection de la nature. Un soutien général est accordé au *Bulletin*, au titre de l'exercice 2007, par: l'Office fédéral suisse de l'environnement, le gouvernement australien, le ministère fédéral autrichien de l'environnement, les ministère suédois de l'environnement, le ministère néo-zélandais des affaires étrangères, SWAN International, le ministère nippon de l'environnement (à travers l'IGES) et le ministère nippon de l'économie, du commerce et de l'industrie (à travers GISPRI). La version française du *Earth Negotiations Bulletin* est financée par le ministère français des affaires étrangères et l'IEPF/OIF, et la version espagnole, par le ministère espagnole de l'environnement. Les opinions exprimées dans le *Bulletin* appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'IIDD et des bailleurs de fonds. Des extraits du *Bulletin* peuvent être utilisés uniquement dans des publications non commercia



CA-22/FMME: La CA-22/FMME s'est déroulée à Nairobi, du 3 au 7 février 2003. Les délégués y ont adopté plus de 40 décisions concernant des sujets touchant à la GIE, l'évaluation environnementale post-conflits, les politique et stratégie du PNUE concernant l'eau, l'ASGIPC, le programme relatif au mercure, le soutien devant être apporté à l'Afrique, les modes de production et de consommation et, l'environnement et la diversité culturelle.

SECA-8/FMME: La SECA-8/FMME a eu lieu du 29 au 31 mars 2004, à Jeju, en République de Corée. Au terme de consultations ministérielles, les délégués ont adopté "l'Initiative de Jeju" qui contient le résumé des discussions, élaboré par le Président. La SECA-8/FMME a également adopté quatre décisions portant sur: les PEID; la gestion des déchets; les annexes régionales; et, la mise en application de la décision SS.VII/1 concernant la GIE.

CA-23/FMME: La CA-23/FMME s'est tenue du 21 AU 25 février 2005, à Nairobi, au Kenya. Les ministres y ont procédé à l'examen de l'application des buts en matière de développement, convenus à l'échelle internationale et ont adopté des décisions portant entre autres, sur la gestion des produits chimiques, les politique et stratégie du PNUE dans le domaine de l'eau, l'IEG, la parité homme-femme et l'environnement, la pauvreté et l'environnement, et le renforcement de la réactivité aux situations d'urgence et la mise en place de systèmes de prévention des catastrophes, des dispositifs de réactivité et d'atténuation des effets et de systèmes d'alerte précoce.

SOMMET MONDIAL DE 2005: Les délégués y ont reconnu la nécessité d'activités environnementales plus efficaces au sein du système des Nations Unies, à travers, entre autres, une coordination améliorée, des directives et des conseils améliorés et des connaissances scientifiques renforcées. Ils ont en outre convenu d'explorer la possibilité de mettre en place un cadre institutionnel cohérent, englobant une structure plus intégrée, l'édification sur les institutions disponibles et les instruments approuvés à l'échelle internationale, ainsi que les organes du traité et les agences spécialisées.

CIGPC: La Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (CIGPC) s'est déroulée du 4 au 6 février 2006, à Dubaï, Emirats arabes unis, juste avant la SECA-9/FMME. A la CIGPC, les délégués ont achevé les négociations et adopté l'ASGIPC qui englobe une déclaration de haut niveau, une stratégie politique cadre et un plan d'action mondial.

SÉCA-9/FMME: La SECA-9/FMME s'est tenue du 7 au 9 février 2006, à Dubaï. Les concertations ministérielles ont traité, entre autres, des questions politiques touchant aux thèmes énergie et environnement, gestion des produits chimiques et, tourisme et environnement. Les débats pléniers sur la gouvernance environnementale, le résultat du Sommet mondial de 2005 et la composition universelle du CA n'ont pas donné lieu à un résultat mettant tout le monde d'accord et les délégués ont décidé que le rapport de la réunion rende compte de la divergence des vues exprimées.

CROUPE DE HAUT NIVEAU SUR LA COHERENCE A
TRAVERS L'ENSEMBLE DU SYSTEME: Dans le cadre du
suivi du Sommet mondial de 2005, le Secrétaire Général de l'ONU
a établi, en février 2006, le Groupe de haut niveau sur la cohérence
à travers l'ensemble du système des Nations Unies dans les
domaines du développement, de l'aide humanitaire et de l'environnement. Le rapport du Groupe, émis le 9 novembre 2006, appelle
au rehaussement du rang du PNUE pour lui permettre de jouer, de
manière plus importante, le rôle de "pilier de la politique environnementale" du système des Nations Unies. Les recommandations
du Groupe englobent aussi: une meilleure coordination aux
niveaux normatifs, tels que l'établissement des politiques, les effi-

cacités et coordination accrues entre les AEM, un financement plus

important pour le PNUE et une utilisation plus efficace du Fonds

mondial pour l'environnement (FEM) par ses agences d'exécution. **PROCESSUS CONSULTATIF INFORMEL:** L'Assemblée Générale de l'ONU, à sa 60° session, a établi le Processus consultatif informel sur le cadre institutionnel pour les activités des Nations Unies dans le domaine de l'environnent. Deux tours de concertation ont été tenus en juin 2006 et en janvier 2007, au cours desquels les Etats membres ont procédé à la détermination d'un certain nombre de domaines importants où des améliorations peuvent être apportées. Les concertations ont également mis en lumière: le caractère fragmenté et non coordonné des approches adoptées dans l'élaboration des politiques environnementales et

dans leur mise en application; les contraintes rencontrées par les pays en développement dans la participation effective et dans le respect des AEM; et le rôle important du renforcement des capacités, du transfert des technologies et du soutien financier accru.

TROISIEME ASSEMBLEE DU FEM ET REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU FEM: Ces réunions, tenues à la Ville du Cap, en Afrique du Sud, du 28 au 30 août 2006, se sont accordées sur une quatrième reconstitution des fonds du FEM à hauteur de 3,13 milliards de dollars, pour financer les projets environnementaux durant les quatre prochaines années, tout en reconnaissant le besoin d'un financement supplémentaire pour faire face de manière efficace aux défis grandissants posés à l'environnement. Les recommandations politiques adoptées demandent au FEM d'améliorer les synergies entre les AEM.

61° SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ONU: Dans sa résolution 61/205, l'Assemblée Générale de l'ONU a réaffirmé le rôle du PNUE en tant qu'organe principal, au sein du système des Nations Unies, dans le domaine de l'environnement. Elle reconnaît aussi, entre autres choses, la nécessité:

ment. Elle reconnaît aussi, entre autres choses, la nécessité: d'améliorer l'efficacité des activités environnementales au sein du système des Nations Unies; d'accélérer la mise en application du Plan stratégique de Bali; et de renforcer la plate-forme scientifique du PNUE.

FISC-V: La cinquième session du Forum intergouvernemental r la sécurité chimique (FISC-V) s'est déroulée à Budapest, en

sur la sécurité chimique (FISC-V) s'est déroulée à Budapest, en Hongrie, du 25 au 29 septembre 2006 et s'est accordée sur l'établissement d'un groupe de travail chargé de rédiger une décision concernant l'Avenir du FISC, à présenter à la FISC-VI, d'adopter la Déclaration de Budapest concernant le Mercure, le Plomb et le Cadmium, et de procéder à la détermination d'une série de mesures potentielles à prendre pour aider les pays en développement et les pays en transition économique avec des outils et des approches pour l'application de la prévention dans les processus décisionnels

CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LE

MERCURE: Cette Conférence a été organisée par la Commission européenne à Bruxelles, en Belgique, les 26 et 27 octobre 2006. Les délégués y ont débattu des actions nécessaires aux échelons local, national, régional et mondial pour la prévention des risques sanitaires et environnementaux liés à l'utilisation du mercure, en vue d'apporter une contribution à la CA-24/FMME et aux AEM pertinents consacrés aux produits chimiques. Les options examinées ont englobé: l'élaboration d'un accord international juridiquement contraignant applicable au mercure; l'inscription du mercure dans les accords contraignants disponibles; et la prise de mesures volontaires et autres.

CONFERENCE DE PARIS SUR LA GOUVERNANCE ECOLOGIQUE MONDIALE: Organisée à l'initiative du Président français, Jacques Chirac, cette conférence s'est déroulée à Paris, France, les 2 et 3 février 2007. La Conférence visait, entre autres, à mobiliser une action internationale en soutien de l'Organisation des Nations Unies pour l'environnement (ONUE) en vue de renforcer la gouvernance environnementale. La Conférence a clôturé ses travaux par "l'Appel de Paris pour l'Action," qui plaide pour la transformation du PNUE en une organisation internationale de plein droit, taillée sur le modèle de l'Organisation mondiale de la santé, et accueille favorablement la proposition du Maroc d'accueillir la première réunion du groupe éclaireur des "Amis de l'ONUE." La Conférence appelle également à l'adoption d'une Déclaration universelle des droits et devoirs environnementaux.

FMSC-8: Le huitième Forum mondial de la société civile (FMSC-8) s'est tenue les 3 et 4 février 2007 à Nairobi. La réunion a examiné: les projets de décisions de la CA-24/FMME; le programme de travail du Comité directeur mondial du FMSC; la participation de la société civile dans la CA-24/FMME; et la voie à suivre pour engager les principaux groupes dans le travail du PNUE. La FMSC-8 a également débattu de questions politiques touchant à quatre thèmes: l'eau et l'environnement; la parité hommes- femmes et l'environnement; la gestion des produits chimiques; et la mondialisation, les services rendus par les écosystèmes et le bien-être humain. Les participants ont engagé des débats actifs avec le directeur exécutif du PNUE, ainsi qu'avec le Bureau du CA/FMME. La FMSC-8 transmettra à la CA-24/FMME la déclaration mondiale de la société civile portant sur ces quatre thèmes ainsi que sur les objectifs cadres.